

## SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars 2023 à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, MARAIS Julien, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusé : Néant

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

### ➤ Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 20 février 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### 1 - Compte Administratif 2022 : Affectation des résultats

Mme Le Maire rappelle au Conseil les restes à réaliser en investissement :

↳ Résultat de la section d'investissement	23 440,37 €
↳ Solde des restes à réaliser en investissement	23 350,36 €

et fait part à l'assemblée qu'après le vote du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 est de :  
**118 905,56 €.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- ↳ Virement à la section d'investissement pour **0 €** (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)
- ↳ Report en section de fonctionnement pour **118 905,56 €.**

### Compte Administratif et compte de gestion 2022

#### ↳ Compte Administratif

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2022.

Les résultats de l'exercice 2022 sont de :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de 45 985,57 €  
un excédent d'investissement de 58 111,13 €

Les résultats de cumulés de l'exercice 2022 sont de :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de 118 905,56 €  
un excédent d'investissement de 23 440,37 €  
soit un résultat de clôture de 142 345,93 €

#### ↳ Compte de Gestion

Après s'être fait présenter le compte de gestion du Décideur Local Mme XHAARD Florence, comprenant les comptes du budget principal conforme au budget primitif, ainsi qu'aux décisions modificatives s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare qu'il n'appelle ni observation et ni réserve de sa part, et approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

### 2 - Vote du Budget 2023

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2023 préparé par la commission finances.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget 2023 qui s'élève en dépenses et recettes à la somme de :

↳ Section de Fonctionnement :	413 505,56 €
↳ Section d'Investissement :	332 214,87 €

### 3- Vote des Taux

Mme Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état 1259 fourni par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux 2022 des taxes, à savoir :

↳ Taxe foncière bâtie	31,62 %	pour un produit de 82 086 €
↳ Taxe foncière non bâtie	47,85 %	pour un produit de 23 686 €
↳ Taxe d'habitation TH/RS	12,05 %	pour un produit de 4 736 €
		ce qui nous assure un produit total de <b>110 508 €</b>

### 4- Mise en sécurité du Chemin de croix de l'Eglise

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin de croix se trouvant dans l'église de la commune doit-être mis en sécurité, elle a fait une demande auprès du service patrimoine du département pour entreposer les tableaux à Celles sur Belle dans un bâtiment dédié à cela. Il faut pour cela l'accord du Conseil Municipal pour que Mme le Maire puisse signer une convention avec la mairie de Celles sur Belle et mettre ainsi en lieu sûr les tableaux, le temps des travaux, soit à priori à partir de juin pour minimum 18 mois.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte que Mme le Maire signe la convention avec la mairie de Celles-sur-Belle
- Charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives.

### 5- Choix du bureau de structures pour le diagnostic charpente de l'église

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation qui a été engagée pour le choix de l'entreprise concernant le diagnostic charpente de l'église.

Après analyse par la commission d'appel d'offre, des réponses reçues, et après délibération :

Le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition de la société SBC de Poitiers pour un montant de 8 365 € HT
- Charge Mme Le Maire de réaliser toutes les démarches administratives
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour finaliser le choix de cette société.

### 6- Questions diverses

- La région demande de faire des travaux rue de la Brunière pour que le bus scolaire puisse passer sans souci. La route n'est pas assez large. (La commission voirie va étudier le problème)
- Prochain CM le 27 avril à 20h 30.  
N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h15.  
Suivent les signatures,